



Resiliation d'une inscription dans une salle de sport

Par Visiteur

Je me suis inscrite ds une salle de sport le 05/06/09 pour un an sans savoir que cette derniere etait en redressement judiciaire;

J'ai fait une cb de 202? plus deux chèques échéance 08/07 et 08/08 paiement fractionné en 2 fois inscrit sur le contrat.

Je leur est demandé de changer d'abonnement pour prendre un forfait par paiement mensuel vu les circonstances. Surtout qu'ils ne me l'avait pas proposer alors que cela m'arrangeait de payer en étalement. Ils ne veulent pas changer le contrat car parait-il impossible.

Puis je résilier en me prévalant de leur mauvaise foi de ne pas m'avoir indiqué toutes les formes de contrat et le délai de 7 jours n'étant pas atteint puis je faire opposition sur les 2 chèques. Que faire ?

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Puis je résilier en me prévalant de leur mauvaise foi de ne pas m'avoir indiqué toutes les formes de contrat et le délai de 7 jours n'étant pas atteint puis je faire opposition sur les 2 chèques. Que faire ?

Je comprends parfaitement la situation.

Cependant vous ne pouvez malheureusement rien faire.

Tout d'abord le fait qu'on ne vous ait pas proposé le paiement mensuel: votre cocontractant n'est pas dans l'obligation de vous proposer tous les moyens de paiement possible.

Ensuite concernant le délai de rétractation: il n'existe pas dans votre cas étant donné que le délai de rétractation ne s'applique que dans des cas définis par la loi et qui se limitent à la vente par correspondance et au démarchage.

Enfin concernant l'opposition: vous ne pouvez pas non plus car dans cette hypothèse votre cocontractant pourra saisir la justice pour en demander le paiement.

Je reste à votre entière disposition.

Cordialement

Par Visiteur

Je suis étonnée de votre réponse car entre temps j'ai pu faire opposition sur les chèques. En effet lorsque le porteur est en redressement ou liquidation judiciaire il est possible de faire opposition.

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Toutes mes excuses pour cette erreur je n'avais pas compris que votre cocontractant était déjà en redressement judiciaire au moment où vous aviez souscrit cet abonnement.

Encore toutes mes excuses.

Bien cordialement